



Causeries sécurité

Le travail en solitaire

INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Il s'agit UNIQUEMENT d'informations générales. Veuillez à adapter votre causerie à votre exploitation et à vos installations.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous-même et pour chacun des participants.
- ✓ Animez une discussion avec vos travailleurs sur les éléments de cette fiche dans un lieu approprié au sujet. Veuillez à donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Soyez ouvert aux questions.
- ✓ Concluez par un bref examen des principaux points ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Inscrivez le nom de votre exploitation, le lieu et la date sur votre feuille. Demandez à chaque travailleur de signer votre feuille pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs afin de documenter l'expérience de formation.

ACTIVITÉ DE TRAVAIL

Il y a plusieurs tâches agricoles qui nécessitent le travail en solitaire comme l'opération de l'équipement au champ. Cependant, il y a des mesures préventives que nous pouvons prendre pour réduire le risque quand on travaille en solitaire.

CONTEXTE

Les dangers du travail en solitaire sont plus vastes que vous ne croyez. Vous pouvez vous blesser, subir une urgence médicale, rencontrer une panne mécanique, être heurté par quelque chose ou subir des conditions défavorables. Un risque majeur du travail en solitaire est le délai entre la survenance d'un incident et l'arrivée des secours.

Points clés

La stratégie de prévention la plus importante est le contrôle des dangers liés au travail.

Les stratégies suivantes sont essentielles au contrôle des dangers et à la réduction des risques liés au travail en solitaire :

PROCÉDURES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES

Il est essentiel d'avoir des procédures de travail sécuritaires formelles pour les tâches dangereuses. C'est notre responsabilité d'élaborer et de vous parler des Pratiques normales d'exploitation intégrées pour la sécurité, et c'est votre responsabilité de les comprendre et les respecter.

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Il est de notre responsabilité de veiller à ce que vous utilisiez les équipements comme prévu et conformément aux spécifications du fabricant. Il vous incombe de suivre nos instructions. Un contrôle préopérationnel de tous les équipements et machines doit être effectué avant leur utilisation afin de vérifier qu'il n'y a pas de danger.

ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

En plus de l'équipement et des machines appropriés, des fournitures appropriés de premier secours et d'urgence sont fournies. Assurez-vous de connaître l'emplacement de toutes les fournitures d'urgence et de

ATTENTION

Il est essentiel que les propriétaires/exploitants agricoles évaluent leur exploitation afin de prendre des mesures préventives visant à éliminer ou à minimiser les risques lorsque leurs employés travaillent seuls.

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, puis moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Travail en isolement – Généralités, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, disponible à <https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/alone/workingalone.html>.

premiers secours. Si vous remarquez que des équipements ou des fournitures manquent ou sont usés, veuillez en informer un superviseur.

PLAN DE TRAVAIL EN SOLITAIRE

Si vous travaillez seul dans un endroit éloigné, par exemple dans un champ, vous devez en informer quelqu'un avant de partir et établir une heure convenue de vérification de la situation et établir ce qui se passera en cas d'aucun contact.

Les conseils de sécurité suivants peuvent permettre d'éviter les incidents liés au travail en solitaire et de minimiser les dommages en cas d'incident :

- Ne travaillez pas seul sans moyens de communication - téléphones cellulaires, téléavertisseurs ou radios bidirectionnelles.
- Communiquez de façon régulière quand vous êtes seul au champ.
- Sachez qui vous assistera en cas de problème.

- Laissez les tâches difficiles ou dangereuses à accomplir lorsque de l'aide est disponible.
- Les incidents peuvent aussi survenir lors du travail à faible risque, donc vous devez avoir un horaire de communication, peu importe le type de tâche quand vous travaillez en solitaire.

Il y a certaines tâches que vous ne devez pas tenter en solitaire.

Elles comprennent :

- l'accès aux espaces clos
- le travail depuis une hauteur
- le travail sous les véhicules
- le travail étroit avec le bétail.

Quels sont d'autres exemples de travaux qui ne doivent pas être effectués seuls?

1. _____
2. _____
3. _____

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____
Lieu _____
Animateur de la réunion _____
Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____
Signature _____
Nom en lettres moulées _____
Signature _____
Nom en lettres moulées _____
Signature _____
Nom en lettres moulées _____
Signature _____